

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2014**

L'an deux mille quatorze, le vendredi 1<sup>er</sup> août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGAILLARD-LAURAGAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal JAN, Maire.

**Présents :** JAN Pascal, LAFONT Yves, JAN Emeline, HAMON Alain, GAZO Jacques, GLEYZES Frédéric, BENETTI Benjamin, POUZAC Michel, ALASSET Mathieu.

**Excusés :** BICARD Dominique, MOUYON Bruno

**Excusés avec procuration :** BONIFACE Marie-Claude (Procuration à POUZAC Michel), LEPAGE Sylvie (Procuration à GAZO Jacques), BARON Alain (Procuration à ALASSET Mathieu), DANIAU Jean-Louis (Procuration à HAMON Alain).

**Secrétaire de séance :** Alain HAMON.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès verbal du 20 juin 2014
- Approbation du procès verbal du 26 juin 2014
- Remplacement de l'employé communal
- Questions diverses

### **1 – Approbation du PV du 20 juin 2014**

Le Maire soumet au vote des Conseillers Municipaux présents, le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **2 – Approbation du PV du 26 juin 2014**

Le Maire soumet au vote des Conseillers Municipaux présents, le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2014.

*Approuvé par 12 voix pour et une voix contre.*

Un Conseiller Municipal étant en retard, M. Le Maire propose au Conseil Municipal en attendant qu'il arrive, de traiter les questions diverses avant le remplacement de l'agent communal

### 3- Questions diverses.

-Le Maire informe le Conseil Municipal :

- La commande des deux panneaux de signalisation « Impasse du Micocoulier » et « Chemin d'En Barrat », a été effectuée.
- Le locataire du studio communal sis Rue des écoles, a donné son préavis de départ de trois mois. L'agence immobilière en charge de la gestion de cet appartement en a été informée, et gèrera l'état des lieux et la recherche d'un nouveau locataire.
- Achat de matériel divers pour l'école (à la demande des enseignants et pour les activités périscolaires et la restauration).
  1. Meubles pour les classes 287  
€
  2. Tables plus couchettes (dortoir) 955  
€
  3. Fournitures périscolaires (Ballons, cerceaux ..... ) 163 €
  4. Matériel garderie 399  
€
  5. Matériel cantine (glacière, thermomètres, planches à découper, assiettes....) 154  
€
  6. Prévoir d'acheter un réfrigérateur avec indication extérieure de la température pour la salle de restauration (demande de l'inspectrice des services sanitaires). Estimation : 700 €
- Suite aux dégâts d'orages qu'a subis la Commune, M. DAOUT résidant chemin du Rieumajol, a transmis un courrier recommandé à la Mairie, faisant état de dégâts sur son chemin par le pluvial communal. La Commune a établi une déclaration de sinistre auprès de son assurance, et M. DAOUT en a fait de même. La Mairie via sa commission des travaux, a demandé un devis pour effectuer les travaux nécessaires. CAP LAURAGAIS a pris en charge les autres dégâts d'orages constatés sur les chemins communaux (Le Duc, station d'épuration ...), pour un montant de 8 500 €.

-Michel POUZAC propose le remplacement des robinets d'eau du cimetière par des robinets « poussoirs », afin d'éviter qu'ils demeurent ouverts intempestivement, ainsi que de repeindre les jeux pour enfants situés derrière l'église.

-Jacques GAZO demande si la commission des impôts directs avait été validée par les services fiscaux. Le Maire répond que pas encore.

-Jacques GAZO émet quelques remarques sur le dernier bulletin municipal, à savoir, Qu'il souhaiterait que les auteurs des articles soient clairement identifiés

Que n'y apparaissent pas les délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire.

Qu'à la commission « communication information », il était prévu d'y rattacher la « culture ».

-Alain HAMON informe le Conseil Municipal qu'il a contacté « FRANCE CARILLONS » pour remédier au dysfonctionnement du mécanisme des cloches de l'église, et précise qu'un rendez-vous a été pris.

-Yves LAFONT indique qu'il a contacté plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis pour le marquage au sol de la cour de l'école souhaité par les enseignants. Jacques GAZO demande de veiller à la qualité de la peinture utilisée.

#### **4 – Remplacement de l'employé communal**

Le Maire reprecise que l'agent communal en place M. RENAUD Antoine, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, et que son dossier « retraite » a été constitué.

Il donne ensuite la parole à Madame Emeline JAN qui indique les modalités mises en place pour le recrutement d'un nouvel agent, à savoir qu'il a été constituée une commission de recrutement, composée de M. Pascal JAN, M. Yves LAFONT, Mme Emeline JAN et M. Mathieu ALASSET.

Une publicité auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne a été effectuée. Elle a été assortie d'une offre d'emploi précisant les profil et missions demandées aux candidats, sachant que cette offre propose un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe sur 30 heures hebdomadaires, et un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe sur 5 heures hebdomadaires (sur 36 semaines scolaires).

M. Jacques GAZO demande si cette offre a également été publiée auprès de POLE EMPLOI. Il lui est répondu négativement.

Mme Emeline JAN poursuit en indiquant que 36 candidatures ont été reçues en Mairie, dont 4 candidatures spontanées avant parution de l'offre d'emploi, et les 32 autres suite à la parution de l'offre d'emploi.

Sur ces 36 candidatures, 26 n'ont pas été retenues après analyse de leurs profils (formation, expérience ....).

Les 10 autres candidats ont été convoqués par courrier et reçus en entretien individuel les mercredi 16 juillet, lundi 21 juillet, mardi 29 juillet et jeudi 31 juillet.

2 candidats convoqués ne se sont pas présentés à l'entretien.

M. Yves LAFONT précise qu'un point d'honneur a été mis pour recevoir tous les candidats résidents à MONTGAILLARD-LAURAGAIS, soit 5 candidats reçus, et un joint par téléphone, son grade actuel dans une autre collectivité territoriale, étant supérieur à celui proposé à MONTGAILLARD.

Il poursuit en indiquant qu'un candidat reçu présentait un handicap.

Une grille d'entretien avait été préparée au préalable de façon à recueillir le même type d'information pour chacun des candidats reçus.

Au terme de ces entretiens, la commission s'est réunie, et un critère prédominant a été mis en avant, la connaissance du milieu rural, et plus particulièrement, la connaissance de la Commune de MONTGAILLARD-LAURAGAIS. D'autres critères tels l'expérience dans le domaine technique et donc les aptitudes professionnelles, la motivation à exercer les missions liées aux deux postes, la recherche d'un emploi, et l'attitude durant l'entretien, ont été retenus.

M. Yves LAFONT cite ensuite les noms des candidats résidents sur la Commune.

Il s'en est suivi diverses questions de la part des Conseillers Municipaux sur la situation personnelle de certains de ces candidats.

Mme Emeline JAN demande à M. Mathieu ALASSET s'il souhaite rajouter des informations supplémentaires sur la présentation faite jusqu'ici. Ce dernier répond par la négative.

Mme Emeline JAN poursuit en indiquant qu'à l'issue de ces entretiens, la Commission a tiré un bilan et a retenu trois candidats qui semblaient potentiellement être les plus intéressants pour les postes proposés. Elle précise que les membres de la Commission se sont retrouvés sur ces trois candidatures, sans concertation préalable.

Elle énonce les noms de ces trois candidats et précise pour chacun leur profil, et les critères de choix :

**M. MOTHE Laurent**, demeurant à CALMONT, a fait l'essentiel de sa carrière chez CHELLE, entreprise de signalisation routière, il est à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an, il se dit touche à tout dans le bâtiment, et indique être motivé pour la partie « animation périscolaire ».

Nous notons comme principal inconvénient de ce candidat, la méconnaissance de notre Commune, et l'éloignement géographique de son lieu d'habitation.

**M. TOUJA Pierre-Marie**, demeurant à MONTGAILLARD, est actuellement salarié dans une entreprise de construction de piscines. Il a bien mené son entretien, cependant, ce candidat nous est apparu comme étant trop diplômé par rapport au poste proposé au sein duquel il risquerait de se lasser. Qui plus est, il est lauréat du concours d'Agent de Maîtrise Territorial, mais n'a pas pour l'instant trouvé de poste.

**M. AMBRY Gaël**, demeurant à MONTGAILLARD, est actuellement à la recherche d'un emploi. Il a effectué un contrat d'apprentissage de deux ans au sein de la Commune de MONTGAILLARD, il n'a pu être embauché à son terme, pour des raisons budgétaires. Il a, durant ces deux ans d'apprentissage, donné entière satisfaction, et nous n'avons eu aucun reproche de la part de son maître d'apprentissage M. Antoine RENAUD. Il connaît parfaitement la Commune, le travail à effectuer, et les contraintes liées au poste. Il est ouvert à exercer la mission d'animation périscolaire, et à effectuer les formations nécessaires à ce domaine.

Mme Emeline JAN donne la parole à M. Mathieu ALASSET, qui souligne la jeunesse de M. Gaël AMBRY, mais que cela peut aussi être un avantage, par les formations qui lui seront proposées.

M. Le Maire intervient en précisant que quoi qu'il en soit, l'agent recruté sera nommé stagiaire pour un an avec possibilité de prorogation de stage (6 mois à un

an) si les aptitudes professionnelles n'étaient pas avérées, et qu'au terme, la titularisation pourrait ne pas être prononcée.

M. Jacques GAZO demande si le candidat Laurent MOTHE ne serait-il pas prêt à déménager ?

Mme Emeline JAN lui répond que non, car son épouse travaille à CALMONT, et ses enfants y sont scolarisés.

M. Jacques GAZO demande si M. Gaël AMBRY est titulaire de C.A.C.E.S ?

Il lui est répondu que non, mais qu'il sera proposé à l'agent recruté, de passer tous les C.A.C.E.S. et habilitations que ses missions nécessiteront (habilitation électrique, certification phyto-sanitaire...).

M. Le Maire propose de faire un tour de table de manière à recueillir l'avis de chacun des Conseillers Municipaux.

M. Michel POUZAC souligne également la jeunesse du candidat Gaël AMBRY.

M. Frédérick GLEYZES ne souhaite pas donner d'avis, dans la mesure où la décision finale de nomination des agents communaux appartient au Maire. Il déplore de ne pas avoir été associé à l'élaboration de la fiche de poste.

M. Jacques GAZO indique que c'est un très mauvais choix de ne pas avoir publié l'offre d'emploi auprès de POLE EMPLOI, car il prétend que les offres publiées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ne sont consultées que par les agents déjà en place en recherche d'une mutation.

M. Le Maire pose la question de savoir quel apport supplémentaire aurait généré une publication de l'offre au près de POLE EMPLOI, si ce n'est que de multiplier le nombre des candidatures ?

M. Jacques GAZO répond que cela aurait apporté une plus grande diversité des candidatures.

Mme Emeline JAN précise que la procédure légale a été respectée dans ce recrutement.

M. Frédérick GLEYZES en convient.

M. Le Maire indique qu'il propose de suivre la recommandation de la Commission de recrutement, et de nommer M. Gaël AMBRY aux postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe et d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heures cinq minutes.

Le Maire,  
JAN Pascal